



2023/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/045

**Objet : Autorisation de signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la construction d'un Relais Petite Enfance (RPE) et de la construction d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)**

**Séance du lundi 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de membres**

En exercice : 35  
Présents à la séance : 24  
Excusés représentés : 8  
Absents : 3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani<sup>5</sup>, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier<sup>3</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi<sup>6</sup>, Valérie Marion, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo<sup>4</sup>, Dounia Lebig<sup>1</sup>, Nejla Toptas<sup>2</sup>, Christian Amar Henni, José Peres<sup>7</sup>, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthy, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<sup>1</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>2</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>3</sup> Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>4</sup> Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>5</sup> Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>6</sup> Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

<sup>7</sup> A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T 01 69 02 52 52  
F 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

M.

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 février 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/045

**Objet : Autorisation de signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne dans le cadre de la construction d'un Relais Petite Enfance (RPE) et de la construction d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)**

Petite enfance

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Dounia LEBIK, Conseillère municipale déléguée chargée de la Petite Enfance,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention n°26-2017 du 21 avril 2017 relative à l'aide à l'investissement pour le programme du Lieu d'Accueil Enfant Parent,

**VU** la convention n°27-2017 du 8 novembre 2017 relative au Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – relais assistants maternels,

**VU** la délibération 2020/134 du 2 juillet 2020 portant autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse 2018-2023 avec la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 7 février 2023,

**VU** les avenants aux conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la construction d'un nouveau Relais Petite Enfance (RPE) et d'un lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP), proposés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), par le versement de subventions d'investissement,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la ville de Ris-Orangis à bénéficier de ces subventions d'investissement,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** les termes des avenants des conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne relative à la prestation de service unique, à savoir :

- L'avenant n° 1 à la convention n° 27-2017 relative à l'aide financière de 669 617 euros concernant le Relais Petite Enfance,
- L'avenant n°1 à la convention n° 26-2017 relative à l'aide financière de 50 000 euros concernant le Lieu d'Accueil Enfant Parent.

2023/

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux avenants aux conventions, ainsi que tout document subséquent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 21 FEV. 2023

Publié le : 22 FEV. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa

publication et de sa modification.

**2023/**

